

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	661	741
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (NOTE 7)	3 102	3 767
Somme à recevoir des courtiers	2 056	1 969
Placements (NOTE 2)	329 996	322 622
Locaux et matériel	313	328
	336 128 \$	329 427 \$
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	692	826
Somme à verser aux courtiers	819	494
Passifs liés aux placements (NOTE 2)	64 993	61 768
	66 504 \$	63 088 \$
Actif net disponible pour le service des prestations	269 624 \$	266 339 \$
Prestations de retraite constituées et excédent		
Prestations de retraite constituées (NOTE 3)	211 947 \$	213 166 \$
Excédent	57 677 \$	53 173
Prestations de retraite constituées et excédent	269 624 \$	266 339 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2025	2024
Actif net disponible pour le service des prestations, au 1^{er} janvier	266 339 \$	247 513 \$
Opérations de placements		
Revenu de placement net (NOTE 4)	5 964	10 763
Frais d'administration	(482)	(463)
Opérations de placements, montant net	5 482	10 300
Opérations de services aux participants		
Cotisations (NOTE 6 a)	2 045	2 070
Prestations (NOTE 6b)	(4 198)	(4 028)
Frais d'administration	(44)	(40)
Opérations de services aux participants, montant net	(2 197)	(1 998)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 285	8 302
Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin	269 624 \$	255 815 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE CONDENSÉ DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2025	2024
Prestations de retraite constituées, au 1^{er} janvier	213 166 \$	211 393 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées		
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	4 519	4 218
Prestations de retraite constituées	3 192	3 077
Pertes actuarielles (NOTE 3c)	789	1 078
	8 500 \$	8 373 \$
Diminution des prestations de retraite constituées		
Prestations versées (NOTE 6b)	4 198	4 027
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (NOTE 3a)	5 521	7 558
	9 719	11 585 \$
Diminution nette des prestations de retraite constituées	(1 219)	(3 212)
Prestations de retraite constituées, au 30 juin	211 947 \$	208 181 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2025	2024
Excédent au 1^{er} janvier	53 173 \$	36 120 \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 285	8 302
Diminution nette des prestations de retraite constituées	1 219	3 212
Excédent, au 30 juin	57 677 \$	47 634 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

Pour le semestre clos le 30 juin 2025

DESCRIPTION DU RREO ET DU RÉGIME DE RETRAITE

La description suivante du Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le RREO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée et à d'autres documents constitutifs.

a) Généralités

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les principales modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ou LIR, en tant que régime de retraite agréé (RPA) non assujetti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujetti à l'impôt sur le revenu gagné dans d'autres territoires.

Le régime est administré et les placements sont gérés par le RREO. En vertu de la LRRE, le RREO constitue une personne morale sous capital-actions non assujettie à la *Loi sur les personnes morales* (Ontario).

Le RREO est supervisé par des membres professionnels indépendants du conseil d'administration (le conseil). Les corépondants nomment chacun cinq membres au conseil et choisissent ensemble le président.

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province de l'Ontario ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à compter de 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85 selon la première des deux échéances.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est accessible à tout âge à un participant ayant accumulé au moins 10 années de service admissibles, qui est devenu invalide pendant qu'il était employé dans le domaine de l'éducation et qui cesse d'être employé dans le domaine de l'éducation en raison de l'invalidité. Le type de rente est déterminé en fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les rentes en cours de versement sont rajustées chaque année en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Conformément aux modalités du régime, l'indexation annuelle est effectuée en janvier de chaque année et est déterminée comme étant le rapport entre la moyenne sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) se terminant le mois de septembre le plus récent et la moyenne sur 12 mois de l'IPC se terminant le mois de septembre précédent (le ratio de l'IPC).

Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % du ratio de l'IPC. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le niveau de protection minimale contre l'inflation est établi à 50 % du ratio de l'IPC. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Les niveaux de protection contre l'inflation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient modifiés dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un RPA à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations. La CR est principalement financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les participants, la province de l'Ontario et les employeurs désignés versent au RREO. Cette partie des cotisations est calculée en fonction d'un plafond imposé aux cotisations versées au RPA, les cotisations qui excèdent cette limite étant versées à la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations de retraite constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTE 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du RREO, conformément aux dispositions de la partie IV – Normes comptables pour les régimes de retraite (chapitre 4600) du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada. Le chapitre 4600 donne des directives comptables précises sur les placements et les obligations au titre des rentes. En ce qui a trait aux conventions comptables qui ne sont pas directement liées aux placements ou aux obligations au titre des prestations de retraite, le RREO doit toujours se conformer aux Normes IFRS de comptabilité de la Partie I ou aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel de CPA Canada. Le RREO a choisi de se conformer aux normes IFRS de comptabilité de la Partie I du Manuel de CPA Canada. Lorsque les normes IFRS de comptabilité de la Partie I ne concordent pas avec les dispositions du chapitre 4600, ce dernier a la priorité. Les présents états financiers intermédiaires contiennent également les éléments d'information prescrits par le Règlement 909 pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (LRR).

Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2024 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2024 audités.

En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le RREO a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée. Le RREO consolide l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), une entité qui soutient les activités de financement du RREO et dont le papier commercial et les titres de créance à terme émis sont garantis par le RREO. Les sociétés de portefeuille en propriété exclusive gérées par le RREO sont également consolidées. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes ne sont pas consolidées et sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du RREO.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 7 août 2025.

b) Modifications courantes et futures des conventions comptables

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, il n'y a pas eu de normes nouvellement publiées, de changements aux normes existantes ou de nouvelles interprétations des parties IV ou I du *Manuel de CPA Canada* exigeant adoption et qui ont eu une incidence importante sur les états financiers intermédiaires.

En avril 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié des modifications à l'article 4600 concernant la présentation et la divulgation des placements détenus par les régimes de retraite, notamment le respect intégral des exigences de divulgation selon la norme IFRS 13, *Mesure de la juste valeur* et l'introduction de nouvelles exigences de divulgation pour les dépenses de placement et les participations dans des instruments de placement. Les modifications s'appliquent aux périodes de déclaration de rapports annuels commençant le 1^{er} janvier 2027 ou après cette date. Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a pas d'autres normes publiées, de modifications aux normes existantes ou de nouvelles interprétations avec des dates d'effet à partir du 1^{er} juillet 2025 qui devraient avoir une incidence importante sur les états financiers intermédiaires.

c) Placements

Évaluation des placements

Les placements et le passif lié aux placements sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2024.

Le RREO suit un processus d'évaluation exhaustif qui tient compte de l'incidence des changements dans les facteurs macroéconomiques sur l'évaluation de ses placements et de ses passifs liés aux placements à la date des présents états financiers intermédiaires. Ces estimations sont sensibles aux hypothèses et aux facteurs clés qui peuvent faire l'objet de changements importants. Veuillez consulter la NOTE 2b pour l'analyse de sensibilité.

Hierarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement
- Niveau 3 – les données non observables

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

Les opérations de placement sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés à la propriété sont transférés. Les achats et les ventes de titres et de contrats dérivés qui doivent être livrés dans des délais définis par la réglementation ou une convention du marché sont comptabilisés à la date de la transaction.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende, et les revenus d'intérêts sont constatés suivant une méthode de comptabilité d'engagement lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le RREO qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais de gestion découlant des placements sous-jacents et décomptés en chiffres net à la juste valeur sont inclus dans le montant net des gains (pertes) sur placements. Les frais de gestion comprennent les coûts différentiels payés à des parties externes qui sont directement attribuables à des placements existants et ne sont pas liés à l'acquisition ou à la sortie de placements.

d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans le revenu de placement net.

e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un actuaire indépendant. L'évaluation est effectuée annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note « Description du RREO et du régime », les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, dont le niveau dépend de l'état de capitalisation du régime. Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée.

f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province de l'Ontario et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations, de valeur de rachat et de remboursement, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les locaux et le matériel comprennent également l'actif au titre du droit d'utilisation comptabilisé selon la norme IFRS 16, *Contrats de location*.

i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou à une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La NOTE 3 explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir la valeur des prestations de retraite constituées, tandis que la NOTE 1c explique comment les estimations et les hypothèses servent à établir le calcul de la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements.

j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du RREO. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes aux états financiers intermédiaires. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2. PLACEMENTS

Le RREO investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements non traditionnels, des placements sensibles à l'inflation et des placements dans des actifs réels.

a) Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du RREO ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 531 M\$ (371 M\$ au 31 décembre 2024) :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	2 431	1 057 \$	2 562 \$	1 012 \$
Non canadiennes	5 924	5 619	11 749	10 486
Hors bourse				
Canadiennes	7 628	4 672	7 748	4 440
Non canadiennes	62 245	39 796	62 687	39 065
	78 228	51 144	84 746	55 003
Titres à revenu fixe				
Obligations	43 280	43 367	48 402	47 607
Placements à court terme	45 005	44 881	28 429	28 247
Titres canadiens à taux réels	11 087	8 199	10 590	7 765
Titres non canadiens à taux réels	1 275	1 231	892	840
Autres titres de créance	14 009	14 171	16 359	15 612
	114 656	111 849	104 672	100 071
Placements non traditionnels	30 770	23 055	33 127	24 262
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	2 248	853	1 880	853
Terrains forestiers exploitables	3 265	1 911	3 233	1 899
Ressources naturelles	8 865	7 765	9 464	7 758
	14 378	10 529	14 577	10 510
Actifs réels				
Biens immobiliers ¹	28 421	25 750	29 484	26 019
Infrastructures	41 269	30 079	43 259	31 545
	69 690	55 829	72 743	57 564
	307 722	252 406	309 865	247 410

¹ Au 30 juin 2025, les biens immobiliers sont présentés déduction faite du passif de 6 913 M\$ (6 281 M\$ au 31 décembre 2024), pour les placements détenus par le RREO, qui comprend les titres de créance émis dont la juste valeur est de 2 742 M\$ (2 800 M\$ au 31 décembre 2024). Aucun des éléments de passif en cours au 30 juin 2025 ou au 31 décembre 2024 n'était garanti par le RREO.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	18 257 \$	18 271 \$	8 936 \$	8 820 \$
Garantie en espèces déposée en vertu d'un accord d'emprunt	122	122	92	92
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	4	4	1	1
Contrats dérivés, montant net	3 891	2 225	3 728	2 074
	22 274	20 622	12 757	10 987
Placements, montant total	329 996	273 028	322 622	258 397
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 713)	(24 676)	(18 313)	(18 269)
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 588)	(1 600)	(1 490)	(1 559)
Titres à revenu fixe	(6 004)	(6 060)	(5 846)	(5 712)
Papier commercial	(2 654)	(2 685)	(2 785)	(2 610)
Titres de créance à terme	(26 747)	(26 949)	(28 499)	(29 082)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(980)	(980)	(1 044)	(1 044)
Contrats dérivés, montant net	(2 307)	(932)	(3 791)	(763)
	(64 993)	(63 882)	(61 768)	(59 039)
Placements, montant net (NOTE 2d)	265 003 \$	209 146 \$	260 854 \$	199 358

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du RREO selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la NOTE 1c :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	8 355 \$	43 \$	69 830 \$	78 228
Titres à revenu fixe	94 448	14 611	5 597	114 656
Placements non traditionnels	—	—	30 770	30 770
Placements sensibles à l'inflation	2 248	—	12 130	14 378
Actifs réels	—	36	69 654	69 690
Sommes à recevoir liées aux placements	470	21 744	60	22 274
Passifs liés aux placements	(6 079)	(58 783)	(131)	(64 993)
Placements, montant net	99 442 \$	(22 349) \$	187 910 \$	265 003 \$

Au 31 décembre 2024

(M\$ CA)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	14 311 \$	174 \$	70 261 \$	84 746 \$
Titres à revenu fixe	81 522	18 113	5 037	104 672
Placements non traditionnels	—	—	33 127	33 127
Placements sensibles à l'inflation	1 880	—	12 697	14 577
Actifs réels	17	125	72 601	72 743
Sommes à recevoir liées aux placements	366	12 260	131	12 757
Passifs liés aux placements	(5 549)	(56 207)	(12)	(61 768)
Placements, montant net	92 547 \$	(25 535)\$	193 842 \$	260 854 \$

Au cours du semestre clos le 30 juin 2025, des placements d'une valeur de 0 \$ (0 \$ en 2024) ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, tandis que des placements d'une valeur de 0 \$ (0 \$ en 2024) ont été transférés du niveau 1 au niveau 2. Les transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 sont imputables à un changement dans les caractéristiques des placements et la disponibilité des données observables.

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) liés aux placements mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) au cours de la période. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2025

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1^{er} janvier	70 261 \$	5 037 \$	33 127 \$	12 697 \$	72 601 \$	131 \$	(12)\$	193 842 \$
Achats	2 771	1 418	2 302	177	1 959	39	—	8 666
Ventes	(2 128)	(833)	(5 085)	(549)	(4 041)	(114)	—	(12 750)
Transferts entrants ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts sortants ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains/(pertes) inclus dans le revenu de placement ³	(1 074)\$	(25)\$	426 \$	(195)\$	(865)\$	4 \$	(119)\$	(1 848)\$
Solde au 30 juin	69 830 \$	5 597 \$	30 770 \$	12 130 \$	69 654 \$	60 \$	(131)\$	187 910 \$

² Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placements ou des passifs liés aux placements. Voir la NOTE 1c, Hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

³ Comprend des gains de placement de 2 124 M\$ réalisés et une variation de gains non réalisés (des pertes) de (4 737) M\$.

(M\$ CA)	Actions	Titres à revenu fixe	Placements non traditionnels	Placements sensibles à l'inflation	Actifs réels	Sommes à recevoir liées aux placements	Passifs liés aux placements	Total
Solde au 1^{er} janvier	66 938 \$	2 956 \$	32 206 \$	11 547 \$	66 356 \$	65 \$	(20)\$	180 048 \$
Achats	3 132	690	1 751	197	2 836	1	1	8 608
Ventes	(4 237)	(262)	(4 025)	(439)	(1 266)	(17)	—	(10 246)
Transferts entrants ⁴	—	—	—	—	1 724	—	—	1 724
Transferts sortants ⁴	(1 724)	—	—	—	—	—	—	(1 724)
Gains/(pertes) inclus dans le revenu de placement ⁵	1 943	105	2 802	996	1 468	(3)	7	7 318
Solde au 30 juin	66 052 \$	3 489 \$	32 734 \$	12 301 \$	71 118 \$	46 \$	(12)\$	185 728 \$

⁴ Les transferts entrants et sortants de 1 724 M\$ sont attribuables à une nouvelle classification des catégories d'actifs, soit les actions de société et les actifs réels, en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024, en raison de la mise sur pied d'un nouveau groupe interne responsable des actifs immobiliers. Par suite de ce changement, certains placements auparavant comptabilisés comme des actions sont maintenant comptabilisés comme des biens immobiliers, conformément à l'approche de placement après la transition.

⁵ Comprend des gains de placement de 2 073 M\$ et une variation de gains non réalisés (pertes) de 5 245 M\$.

Sensibilité aux changements dans les hypothèses pour les placements de niveau 3

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence du changement d'importantes données par d'autres hypothèses raisonnables sur la juste valeur de certains placements de niveau 3.

			Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
(M\$ CA)	Données importantes	Variation dans les données importantes	Augmentation/ (diminution) de la juste valeur	Augmentation/ (diminution) de la juste valeur
Actions hors bourse	Ratio ⁶	+/- 5 %	4 058/(4 009) \$	4 195/(4 196)\$
Infrastructures et ressources naturelles	Taux d'actualisation	-/+ 0,50 %	3 860/(3 532) \$	4 203/(3 774) \$
Biens immobiliers	Taux de capitalisation	-/+ 0,50 %	2 438/(2 136) \$	2 683/(2 348) \$

⁶ Reflète principalement le ratio valeur de l'entreprise/BAIIAA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements). Toutefois, dans certains cas, d'autres mesures ont été utilisées lorsqu'elles étaient jugées plus appropriées (p. ex., multiples de revenus ou multiples - fondés sur des actifs).

L'analyse ci-dessus exclut : i) les placements de 52,8 G\$ (54,2 G\$ au 31 décembre 2024) dont la juste valeur est fondée sur les renseignements fournis par les administrateurs ou les gestionnaires de fonds externes, car le RREO n'a pas accès aux hypothèses et aux méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sous-jacents; et ii) les placements de 10,6 G\$ (10,5 G\$ au 31 décembre 2024) dont la direction estime que la modification d'une ou de plusieurs données pour une autre hypothèse raisonnable ne changera pas la juste valeur de façon significative.

c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Ils sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et, par conséquent, n'indique pas nécessairement l'exposition du RREO aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix courants selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

Les renseignements sur les contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le RREO :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025			Au 31 décembre 2024		
	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
Produits dérivés sur actions et sur marchandises						
Swaps	33 870 \$	696 \$	(497) \$	36 462 \$	591 \$	(301) \$
Contrats à terme normalisés	49 604	—	—	47 945	—	—
Options : Cotées en bourse – achetées	268	13	—	880	1	—
– vendues	—	—	—	—	—	—
Hors bourse – achetées	39 289	791	—	42 493	813	—
– vendues	31 053	—	(209)	33 571	—	(229)
	154 084	1 500	(706)	161 351	1 405	(530)
Produits dérivés de taux d'intérêt						
Swaps	123 986	131	(174)	70 869	260	(57)
Contrats à terme normalisés	124 782	—	—	67 940	—	—
Options : Hors bourse – achetées	37 431	169	(197)	24 880	125	(103)
– vendues	48 677	181	(122)	29 864	95	(94)
	334 876	481	(493)	193 553	480	(254)
Produits dérivés sur devises						
Swaps	10 110	3	(53)	3 412	22	(134)
Contrats à terme de gré à gré	121 145	1 213	(500)	92 203	917	(2 231)
Options : Hors bourse – achetées	32 885	34	—	30 799	564	—
– vendues	6 341	—	(8)	3 884	—	(85)
	170 481	1 250	(561)	130 298	1 503	(2 450)
Produits dérivés sur crédit						
Swaps sur défaillance – achetées	209 167	12	(293)	126 951	23	(292)
– vendues	223 956	257	(75)	136 137	269	(68)
Swaps	—	—	—	72	—	—
	433 123	269	(368)	263 160	292	(360)
	1 092 564	3 500	(2 128)	748 362	3 680	(3 594)
Garantie nette en trésorerie à recevoir/(à payer) en vertu de contrats dérivés	—	391	(179)	—	48	(197)
Montant nominal et juste valeur des contrats dérivés	1 092 564 \$	3 891 \$	(2 307) \$	748 362 \$	3 728 \$	(3 791) \$

d) Répartition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du RREO. Le montant net en dollars canadiens des placements correspondant à ces catégories se résume comme suit :

	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Répartition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Répartition de l'actif %
Actions				
Titres de sociétés ouvertes	31 514 \$	12 %	37 398 \$	14 %
Titres de sociétés fermées	55 401	21	60 393	23
Croissance audacieuse	10 615	4	10 357	4
	97 530	37	108 148	41
Titres à revenu fixe	63 855	24	77 985	30
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	29 186	11	28 890	11
Ressources naturelles	11 883	4	12 481	5
Protection contre l'inflation	11 961	5	12 595	5
	53 030	20	53 966	21
Actifs réels				
Biens immobiliers	28 837	11	29 436	11
Infrastructures	35 324	13	43 153	17
	64 161	24	72 589	28
Titres de créance	35 560	13	37 210	14
Stratégies de rendement absolu	25 580	10	24 033	9
Capitalisation et autres	(74 713)	(28)	(113 077)	(43)
Placements, montant net	265 003 \$	100 %	260 854 \$	100 %

e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le RREO est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, le RREO utilise une approche de diversification de l'actif. L'objectif premier consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains globaux.

Le RREO gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les versements de rente et les paiements selon l'évaluation à la valeur de marché qui résultent de la position en produits dérivés du RREO.

Au 30 juin 2025, les expositions du RREO à tous les paramètres de risque, y compris le marché, le crédit, la liquidité et l'effet de levier, sont demeurées conformes aux niveaux de tolérance au risque établis par le conseil.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit, de marché et de liquidités tels qu'ils sont indiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

Politiques

- Énoncé des politiques et procédures de placement – L'énoncé valide pour le semestre clos le 30 juin 2025 a subi sa dernière modification le 27 juin 2025. Il inclut les limites d'exposition des catégories d'actifs suivantes :

	Composition de l'actif (%) Valeur minimale	Composition de l'actif (%) Valeur maximale
Actions	30 %	45 %
Titres à revenu fixe	0 %	67 %
Placements sensibles à l'inflation	15 %	25 %
Actifs réels	21 %	35 %
Titres de créance	10 %	20 %
Stratégies de rendement absolu	4 %	14 %
Capitalisation des placements ⁷	(106) %	10 %

⁷ Comprend les titres de créance à terme, les conventions de rachat d'obligations, le capital implicite tiré de produits dérivés, le financement non garanti et les réserves de liquidité.

f) Risque de crédit

Le RREO est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

(M\$ CA) Au 30 juin 2025

Notation	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Autres titres de créance	Prêts aux actionnaires	Contrats dérivés hors bourse	Total
AAA/R-1 (élevé)	72 490 \$	8 577 \$	— \$	28 \$	— \$	— \$	81 095 \$
AA/R-1 (moyen)	9 065	2 304	5 480	160	—	278	17 287
A/R-1 (faible)	458	1 478	12 128	117	—	1 402	15 583
BBB/R-2	1 361	—	—	317	—	—	1 678
Inférieure à BBB/R-2	4 115	—	—	6 421	—	—	10 536
Sans notation ⁸	796	3	649	6 966	16 141	—	24 555
	88 285 \$	12 362 \$	18 257 \$	14 009 \$	16 141 \$	1 680 \$	150 734 \$

(M\$ CA)

Au 31 décembre 2024

Notation	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Autres titres de créance	Prêts aux actionnaires	Contrats dérivés hors bourse	Total
AAA/R-1 (élevé)	64 918 \$	9 008 \$	— \$	486 \$	— \$	— \$	74 412 \$
AA/R-1 (moyen)	5 344	1 798	2 427	311	—	602	10 482
A/R-1 (faible)	119	672	6 509	185	—	1 095	8 580
BBB/R-2	1 126	—	—	247	—	—	1 373
Inférieure à BBB/R-2	4 536	—	—	8 448	—	—	12 984
Sans notation ⁸	788	4	—	6 682	16 881	—	24 355
	76 831 \$	11 482 \$	8 936 \$	16 359 \$	16 881 \$	1 697 \$	132 186 \$

⁸ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le RREO est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan comme le montre le tableau ci-dessous. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le RREO aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Garanties (NOTE 10)	461 \$	966 \$
Engagements de prêts (NOTE 9)	1 005 \$	1 108
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus (NOTE 2c)	223 956 \$	136 137
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	225 422 \$	138 211 \$

Bien que l'exposition maximale du RREO aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties au profit du RREO) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le RREO, comme décrit dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Concentration du risque de crédit

Au 30 juin 2025, le RREO affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, du Trésor américain et de la province de l'Ontario. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 76,8 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (66,6 G\$ au 31 décembre 2024), de 5,5 G\$ de titres émis par le Trésor américain (4,5 G\$ au 31 décembre 2024), de 2,6 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (4,1 G\$ au 31 décembre 2024) et de 3,1 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,8 G\$ au 31 décembre 2024).

g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant des fluctuations de divers facteurs du marché tels que les cours des actions et des marchandises, les taux d'intérêt et de change ainsi que les écarts de taux. Le RREO est exposé au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque de marché auquel le RREO est exposé varie selon des facteurs macroéconomiques et des éléments tels que la situation du marché, les prévisions concernant l'évolution des prix, la survenue de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes) ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs et la répartition de l'actif.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le RREO utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes estimées.

L'exposition totale de l'actif est calculée à l'aide de la méthode du déficit prévu, qui établit le risque de placement par catégorie d'actif et tient compte du risque de perte de l'actif net attribuable à des facteurs de risque de marché et de crédit. Statistiquement, le RREO pourrait s'attendre à subir des pertes équivalentes aux risques seulement 1 % du temps sur une période d'un an, selon certaines hypothèses et restrictions. Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Au 30 juin 2025, le déficit prévu s'élevait à 59,0 G\$ (52,5 G\$ en 2022)⁹.

Les scénarios précis qui entraînent les résultats les plus défavorables peuvent varier selon la catégorie d'actifs. Le déficit prévu pour chaque catégorie d'actifs, calculé selon 1 % des pires scénarios, est présenté dans le tableau suivant :

(G\$ CA) ¹⁰	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Actions		
Titres de sociétés ouvertes	8,0 \$	9,5 \$
Titres de sociétés fermées	20,5	23,0
Croissance audacieuse	6,5	6,5
Titres à revenu fixe	11,5	14,0
Placements sensibles à l'inflation		
Marchandises	5,5	6,0
Ressources naturelles	2,0	2,5
Protection contre l'inflation	2,5	2,5
Actifs réels		
Biens immobiliers	7,0	7,0
Infrastructures	6,5	8,0
Titres de créance	5,0	5,0
Stratégies de rendement absolu	3,0	2,5
Capitalisation et autres	35,0	30,5

⁹ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égale pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

¹⁰ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande de l'actif et du passif du RREO. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du RREO. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires (NOTE 3).

Le RREO mesure et gère les risques de taux d'intérêt et d'inflation principalement en utilisant la valeur en dollars d'un point de base, qui mesure le gain ou la perte possible dans la stratégie de placement découlant d'une diminution ou d'une augmentation d'un point de base des taux. Les risques de taux d'intérêt et d'inflation des catégories d'actif pertinentes qui font partie de son portefeuille (NOTE 2d) liés à une hausse ou à une baisse de 1 % des taux sont les suivants :

- La sensibilité aux variations des taux d'intérêt nominaux – une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une diminution ou une augmentation de la valeur des obligations et des contrats dérivés inclus dans les catégories d'actif des titres à revenu fixe, des titres de créance, des actifs réels et de capitalisation et d'autres catégories d'actifs, de l'ordre de 4,8 milliards de dollars. (5,8 milliards de dollars au 31 décembre 2024).
- La sensibilité aux variations des taux d'intérêt réels – une augmentation ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait une diminution ou une augmentation de la valeur des produits à taux réels et des contrats dérivés inclus dans la catégorie des titres à revenu fixe de l'ordre de 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 décembre 2024).
- La sensibilité aux variations de l'inflation implicite du marché – une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'inflation implicite du marché se traduirait par une augmentation ou une diminution de la valeur des contrats dérivés inclus dans la catégorie de protection contre l'inflation de la catégorie d'actifs Placements sensibles à l'inflation, de l'ordre de 0,6 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 décembre 2024).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du RREO libellés en devises et des contrats dérivés connexes. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	40 166 \$	90 874 \$
Euro	16 795	9 064
Yen japonais	8 291	9 626
Franc suisse	7 560	5 226
Peso mexicain	5 267	5 064
Roupie indienne	5 055	4 555
Renminbi chinois	3 771	4 076
Peso chilien	2 373	2 299
Won coréen	2 088	1 688
Real brésilien	2 083	1 968
Autres	5 918	7 691
	99 367 \$	142 131 \$

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Devise	Variation de la valeur des placements nets	Variation de la valeur des placements nets
Dollar américain	2 008 \$	4 544 \$
Euro	840	453
Yen japonais	414	481
Franc suisse	378	261
Autres	1 328	1 367
	4 968 \$	7 106 \$

h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque découlant de l'incapacité d'obtenir de la trésorerie ou d'autres actifs liquides suffisants à un coût raisonnable pour respecter les engagements financiers du RREO en temps opportun ou saisir les nouvelles occasions de placement, dans un éventail de conditions difficiles. En maintenant un profil de liquidités solide sur le plan de la structure, le RREO vise à s'assurer de disposer de liquidités suffisantes en périodes de tensions pour couvrir les sorties de fonds et les sorties collatérales potentielles, sans pour autant avoir une incidence négative sur le portefeuille du RREO, et tout en permettant de saisir les occasions de placement qui se présentent.

Échéance contractuelle

Les passifs du RREO comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créanciers et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Vu que le RREO peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an. Les passifs du RREO liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 713) \$	— \$	— \$	(24 713) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 588)	—	—	(1 588)
Titres à revenu fixe	(6 004)	—	—	(6 004)
Papier commercial	(2 654)	—	—	(2 654)
Titres de créance à terme ¹¹	(944)	(14 995)	(15 804)	(31 743)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(980)	—	—	(980)
Contrats dérivés, montant net	(2 307)	—	—	(2 307)
	(39 190) \$	(14 995)	(15 804) \$	(69 989) \$
(M\$ CA)	Au 31 décembre 2024			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 313) \$	— \$	— \$	(18 313) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 490)	—	—	(1 490)
Titres à revenu fixe	(5 846)	—	—	(5 846)
Papier commercial	(2 785)	—	—	(2 785)
Titres de créance à terme ¹¹	(3 682)	(16 404)	(13 782)	(33 868)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(1 044)	—	—	(1 044)
Contrats dérivés, montant net	(3 791)	—	—	(3 791)
	(36 951) \$	(16 404) % \$	(13 782) \$	(67 137) \$

¹¹. Selon les flux de trésorerie non actualisés.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles comprennent principalement des titres de créance de gouvernements souverains, provinciaux ou territoriaux, d'autres titres de créance de première qualité liquides, des titres de participation cotés en bourse et de l'or physique, après examen de l'incidence des sûretés promises et reçues, les accords de rachat et les accords de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières. Au 30 juin 2025, le RREO détient 80,4 G\$ en actifs liquides disponibles (64,3 G\$ au 31 décembre 2024).

i) Garanties engagées et reçues

Le RREO donne et obtient des garanties sous forme de titres et de trésorerie dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le RREO conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le RREO n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le RREO détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas en défaut ni une partie intéressée relativement à une des conditions énoncées dans l'entente contractuelle et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. À l'exception de la garantie de marge initiale détenue dans des comptes de garde de tiers, le RREO peut vendre ou réengager la garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 30 juin 2025 (13 M\$ au 31 décembre 2024).

Le RREO procède à des opérations d'emprunt et de prêt de titres et engage et reçoit des garanties à leur égard. Le RREO ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements et ne décomptabilise pas les titres prêtés, puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des titres empruntés et des titres prêtés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Montants bruts des titres achetés en vertu des conventions de revente ¹²	18 257 \$	8 936 \$
Garanties détenues	18 472	8 852
Montants bruts des titres vendus en vertu de conventions de rachat ¹²	24 713	18 313
Garanties engagées	24 924	18 267
Emprunt de titres		
Titres empruntés	1 645	1 548
Garanties engagées ¹³	1 931	1 878
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹⁴	3 883	5 082
Garanties engagées ¹⁵	8 379	10 102

¹² La NOTE 2j présente un rapprochement du montant brut total et des montants nets présentés à la NOTE 2a.

¹³ Comprend une garantie en espèces de 122 M\$ (92 M\$ au 31 décembre 2024).

¹⁴ Comprend une garantie en espèces de 980 M\$ (1 044 M\$ au 31 décembre 2024) et une garantie de marge initiale de 2 077 M\$ (3 408 M\$ au 31 décembre 2024).

¹⁵ Comprend une garantie en espèces de 4 M\$ (1 M\$ au 31 décembre 2024) et une garantie de marge initiale de 1 978 M\$ (3000 M\$ au 31 décembre 2024).

j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière quand il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Pour certains produits dérivés, les montants bruts comprennent la marge de variation établie quotidiennement, qui est déduite de la juste valeur des produits dérivés. Certaines opérations de mise en pension de titres réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale de compensation répondent aux critères liés à la compensation. Le RREO conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et des accords-cadres de mise en pension de titres (*global master repurchase agreements*), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la NOTE 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Lorsque ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

(M\$ CA)						Au 30 juin 2025
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la NOTE 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie ¹⁶	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de revente	18 257 \$	— \$	18 257 \$	(13 773)\$	(4 484)\$	— \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 891	—	3 891	(1 801)	(1 561)	529
	22 148 \$	—	22 148 \$	(15 574)\$	(6 045)\$	529
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(24 713)\$	— \$	(24 713)\$	13 773 \$	10 926	(14)\$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 307)	—	(2 307)	1 801	291	(215)
	(27 020)\$	— \$	(27 020)\$	15 574 \$	11 217 \$	(229)\$

(M\$ CA)						Au 31 décembre 2024
	Montants bruts	Moins : montants compensés	Montant net présenté à la NOTE 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en trésorerie ¹⁶	Risque net
Actifs financiers						
Titres achetés en vertu de conventions de revente	8 936 \$	— \$	8 936 \$	(7 040)\$	(1 891)\$	5 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 728	—	3 728	(1 981)	(1 656)	91
	12 664 \$	— \$	12 664 \$	(9 021)\$	(3 547)\$	96 \$
Passifs financiers						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(18 313)\$	— \$	(18 313)\$	7 040 \$	11 273 \$	— \$
Passifs liés aux produits dérivés	(3 791)	—	(3 791)	1 981	1 559	(251)
	(22 104)\$	— \$	(22 104)\$	9 021 \$	12 832 \$	(251)\$

¹⁶ Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La NOTE 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

a) Hypothèses et méthodes actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 211 947 M\$ (213 166 M\$ au 31 décembre 2024, 208 181 M\$ au 30 juin 2024), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment aux taux de mortalité, de cessation de la participation et de départ à la retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables aux obligations au titre du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Les principales hypothèses économiques ont été mises à jour au 30 juin 2025 de façon à refléter la hausse du rendement des obligations nominales et l'augmentation du taux d'inflation à long terme.

Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une diminution nette de 5 521 M\$ des prestations de retraite constituées pour le semestre clos le 30 juin 2025 (diminution nette de 7 558 M\$ au 30 juin 2024).

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 juin 2024
Taux d'actualisation nominal ¹	4,50 %	4,25 %	4,40 %
Taux d'augmentation des salaires ²	2,90 %	2,80 %	2,80 %
Taux d'inflation à long terme ³	1,90 %	1,80 %	1,80 %
Croissance du MGAP et de la limite prescrite par la LIR ⁴	2,90 %	2,80 %	2,80 %
Taux d'actualisation réel ⁵	2,55 %	2,40 %	2,55 %

¹. Au 30 juin 2025, en presumant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes, une diminution de 100 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des obligations au titre du régime d'environ 39,1 G\$ (40,1 G\$ au 31 décembre 2024, 38,6 G\$ au 30 juin 2024).

². Au 30 juin 2025, le taux d'indexation salariale reflète des augmentations de 2,75 % le 1^{er} septembre 2024 et de 2,50 % le 1^{er} septembre 2025 pour les quatre syndicats affiliés et l'ensemble des directeurs d'école et des directeurs adjoints. Pour ces membres, le taux d'augmentation salarial estimatif de 2,90 % sera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

³. Au 30 juin 2025, en supposant que toutes les autres hypothèses demeurent constantes, une augmentation supplémentaire de 100 points de base de l'augmentation annuelle prévue des prestations de retraite pour 2026 entraînerait une augmentation d'environ 1,1 G\$ des obligations au titre du régime (1,2 G\$ au 31 décembre 2024 et 1,1 G\$ au 30 juin 2024).

⁴. La croissance du MGAP et de la limite prescrite par la LIR correspond à la somme du taux d'inflation et du taux de croissance des salaires réels moyens dans l'industrie (SMI réels) de 1,0 %.

⁵. Le taux réel présenté correspond à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses non économiques pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2025 ou le 30 juin 2024.

b) Niveaux de protection contre l'inflation

Comme l'indique le paragraphe f) de la note « Description du RREO et du régime », les prestations de retraite sont rajustées annuellement en fonction du ratio de l'IPC et les services décomptés après le 31 décembre 2009 sont assujettis à la protection conditionnelle contre l'inflation. Les protections contre l'inflation se situent entre 50 % et 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situent entre 0 % et 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La protection conditionnelle contre l'inflation peut être appliquée et des changements des protections contre l'inflation peuvent être apportés seulement lorsqu'une évaluation actuarielle est déposée. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Pour les évaluations aux fins des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des protections contre l'inflation indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2025 reposaient sur les protections contre l'inflation établies dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2024.

Comme noté dans le rapport d'évaluation actuarielle déposé le 1^{er} janvier 2024, les protections contre l'inflation sont à 100 % du ratio de l'IPC pour les services décomptés après 2009. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime.

Au 30 juin 2025, au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024, les protections contre l'inflation sur lesquelles les prestations de retraite constituées reposaient étaient les suivantes :

Services décomptés	Protection contre l'inflation ⁶
Avant 2010	100 % du ratio de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % du ratio de l'IPC
Après 2013	100 % du ratio de l'IPC

⁶ Niveaux de protection contre l'inflation selon l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2024.

c) Gains et pertes actuariels

Les pertes actuarielles de 789 M\$ sur les prestations de retraite constituées pour le semestre clos le 30 juin 2025 (1 078 M\$ au 30 juin 2024) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels pour les augmentations à court terme des rentes en cours de versement.

Les prestations de retraite constituées au 30 juin 2025 tiennent compte de l'augmentation réelle de 2,7 % des rentes en cours de versement du 1^{er} janvier 2025. Elles tiennent aussi compte de l'augmentation estimée de 2,1 % des rentes en cours de versement du 1^{er} janvier 2026. Cette estimation a été déterminée en utilisant les données connues sur l'IPC jusqu'en mai 2025, puis en appliquant le taux d'inflation à long terme présumé de l'évaluation actuarielle jusqu'au 30 septembre 2025. L'augmentation des rentes en cours de versement au 1^{er} janvier 2026 était auparavant (au 31 décembre 2024) estimée à 1,4 % et déterminée en utilisant les données connues sur l'IPC jusqu'en décembre 2024, puis en appliquant le taux d'inflation à long terme présumé de l'évaluation actuarielle jusqu'au 30 septembre 2025. La mise à jour a entraîné une perte actuarielle de 789 M\$.

NOTE 4. REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Revenu de placement net pour le semestre clos le 30 juin :

(M\$ CA)	Pour le semestre clos le 30 juin 2025					
	Revenu ¹	Gain (perte) net sur placements ²	Revenu de placement ³	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions						
Cotées en bourse						
Canadiennes	10 \$	(131)\$	(121)	—\$	(4)\$	(125)\$
Non canadiennes	53	86	139	(3)	(22)	114
Hors bourse						
Canadiennes	102	(354)	(252)	(1)	(5)	(258)
Non canadiennes	236	(901)	(665)	(1)	(42)	(708)
	401	(1 300)	(899)	(5)	(73)	(977)
Titres à revenu fixe						
Obligations	282	526	808	—	(12)	796
Placements à court terme	1	515	516	—	(3)	513
Titres canadiens à taux réels	135	64	199	—	—	199
Titres non canadiens à taux réels	8	(2)	6	—	—	6
Autres titres de créance	672	(690)	(18)	(1)	(1)	(20)
	1 098	413	1 511	(1)	(16)	1 494
Placements non traditionnels	154	359	513	—	(1)	512
Placements sensibles à l'inflation						
Marchandises	(337)	3 036	2 699	(1)	(1)	2 697
Terrains forestiers exploitables	12	21	33	—	—	33
Ressources naturelles	223	(255)	(32)	(2)	(3)	(37)
	(102)	2 802	2 700	(3)	(4)	2 693
Actifs réels						
Biens immobiliers	177	(994)	(817)	(16)	(13)	(846)
Infrastructures	675	12	687	(4)	(87)	596
	852	(982)	(130)	(20)	(100)	(250)
Superposition⁴	(6)	2 498	2 492	—	—	2 492
Total	2 397 \$	3 790 \$	6 187 \$	(29) \$	(194) \$	5 964 \$

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend un gain de placement de 9 427 M\$ réalisés et une variation de gains non réalisés (des pertes) de (5 637) M\$.

³ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

⁴ Comprend des revenus de placements qui gèrent le risque de change pour l'ensemble de la caisse.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024

(M\$ CA)	Revenu ⁵	Gain (perte) net sur placements ⁶	Revenu de placement ⁷	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions						
Cotées en bourse						
Canadiennes	5 \$	252 \$	257 \$	(1)\$	— \$	256 \$
Non canadiennes	170	3 940	4 110	(11)	(20)	4 079
Hors bourse						
Canadiennes	184	(424)	(240)	(1)	(8)	(249)
Non canadiennes	214	2 229	2 443	—	(63)	2 380
	573	5 997	6 570	(13)	(91)	6 466
Titres à revenu fixe						
Obligations	21	(3 275)	(3 254)	—	(13)	(3 267)
Placements à court terme	2	485	487	—	—	487
Titres canadiens à taux réels	128	(163)	(35)	—	—	(35)
Titres non canadiens à taux réels	3	228	231	—	—	231
Autres titres de créance	586	362	948	(1)	(1)	946
	740	(2 363)	(1 623)	(1)	(14)	(1 638)
Placements non traditionnels	142	2 803	2 945	—	—	2 945
Placements sensibles à l'inflation						
Marchandises	(396)	2 600	2 204	—	(3)	2 201
Terrains forestiers exploitables	15	55	70	—	—	70
Ressources naturelles	160	900	1 060	(1)	(31)	1 028
	(221)	3 555	3 334	(1)	(34)	3 299
Actifs réels						
Biens immobiliers	355	(78)	277	—	(24)	253
Infrastructures	616	1 342	1 958	(21)	(13)	1 924
	971	1 264	2 235	(21)	(37)	2 177
Superposition⁸	(5)	(2 481)	(2 486)	—	—	(2 486)
Total	2 200 \$	8 775 \$	10 975 \$	(36)\$	(176)\$	10 763 \$

⁵ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes et les autres produits et charges liés aux placements.

⁶ Comprend des gains de placement de 5 836 M\$ réalisés et une variation de gains non réalisés de 2 939 M\$.

⁷ Déduction faite de certains frais de gestion et de rendement.

⁸ Comprend des revenus de placements qui gèrent le risque de change pour l'ensemble de la caisse.

NOTE 5. ÉVALUATIONS ACTUARIELLES

Les évaluations actuarielles sont préparées chaque année et elles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Après leur dépôt, ces évaluations servent à déterminer les exigences de capitalisation du régime. La politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des lignes directrices leur permettant d'établir les niveaux de cotisations et de prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées dans les évaluations actuarielles diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle aux fins d'établissement des états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers intermédiaires. Les évaluations actuarielles sont effectuées selon une méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser par les participants au régime, la province de l'Ontario et les employeurs désignés à la date d'évaluation alors que les prestations de retraite constituées comptabilisées dans les états financiers représentent la valeur actuarielle des obligations relatives au service des rentes accumulées à ce jour pour tous les participants.

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, préparée par l'actuaire externe au 1^{er} janvier 2024, l'excédent de capitalisation s'élevait à 19,4 G\$.

Les corépondants ont classé l'excédent comme une réserve pour éventualités.

Une évaluation actuarielle préliminaire, préparée par l'actuaire externe au 1^{er} janvier 2025, a révélé un excédent de capitalisation s'élevant à 29,1 G\$. Le 4 juin 2025, les corépondants ont annoncé publiquement que l'évaluation actuarielle serait déposée auprès des autorités de réglementation, et qu'elle serait terminée avant le 30 septembre 2025. Les corépondants ont décidé de classer l'excédent comme une réserve pour éventualités.

NOTE 6. COTISATIONS ET PRESTATIONS

a) Cotisations

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2025	2024
Participants		
Services rendus au cours de la période ¹	981 \$	997 \$
Services facultatifs	23	25
	1 004	1 022
Province de l'Ontario		
Services rendus au cours de la période	956	975
Intérêts	35	20
Services facultatifs	22	23
	1 013	1 018
Employeurs désignés	23	21
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	5	9
	28	30
	2 045 \$	2 070 \$

¹ Au 30 juin 2025, les cotisations impayées étaient inférieures à 5 M\$ (inférieures à 1 M\$ au 30 juin 2024).

b) Prestations

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2025	2024
Rentes de retraite	3 821 \$	3 680 \$
Prestations de décès	315	286
Rentes d'invalidité	12	12
Transferts de la valeur actualisée	39	32
Transferts aux fins du droit de la famille	8	11
Transferts à d'autres régimes	2	6
Remboursements	1	—
Prestations versées	4 198	4 027
Autres versements ²	—	1
	4 198 \$	4 028 \$

² Les paiements à certains bénéficiaires actuels ou anciens qui sont liés à un règlement ou à une autre demande sont déterminés au cas par cas. Ces paiements ne réduisent pas les prestations de retraite constituées.

NOTE 7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales parties apparentées au RREO comprennent ses corépondants (la province de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario), des membres clés de la direction, des filiales liées à l'administration du régime et des filiales, coentreprises et associés liés aux placements.

Les principales transactions conclues entre le RREO et la province de l'Ontario portent sur les cotisations de capitalisation décrites à la NOTE 6a. Les montants à recevoir de la province de l'Ontario qui se rapportent aux cotisations d'équivalence et aux intérêts qui en découlent sont présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière.

Les placements du RREO en obligations émises par la province de l'Ontario sont présentés à la NOTE 2f. Il n'y a pas de transactions importantes entre le RREO et son autre corépondant, la FEO.

Les opérations entre apparentés avec des filiales, des coentreprises et des associés liés aux placements comprennent principalement des placements et des revenus de placement. Ces opérations étant évaluées à leur juste valeur, leur incidence sur l'actif net disponible pour le service des prestations et le revenu de placement net sera la même que celle des opérations de placement effectuées avec des parties non liées. Les garanties accordées pour le compte des apparentés sont présentées à la NOTE 10.

NOTE 8. CAPITAL

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle établi par un actuaire indépendant est considéré comme étant le capital du RREO pour les besoins des états financiers intermédiaires. On trouvera dans la NOTE 5 une explication de la différence entre l'évaluation actuarielle et l'évaluation servant à la préparation des états financiers.

On utilise l'évaluation actuarielle pour mesurer la santé à long terme du régime, en vérifiant la capacité du régime de s'acquitter de ses obligations envers tous les participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du RREO a pour objectif d'assurer des fonds suffisants pour le versement des prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes de l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil) qui sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que la valeur actuelle des cotisations qu'il prévoit de recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du RREO et des provisions pour les principaux risques, y compris les risques liés à la maturité du régime et aux placements.

L'excédent ou le déficit de l'évaluation actuarielle préliminaire est déterminé annuellement. Au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'évaluation actuarielle officiel doit être déposé auprès des autorités de réglementation (voir la NOTE 5). Comme indiqué dans l'Entente de partenaires¹, le régime ne peut pas être en déficit lorsque ce rapport est déposé². Par conséquent, le rapport officiel doit inclure les redressements nécessaires aux niveaux de prestation ou de cotisation pour éliminer tout déficit de l'évaluation préliminaire. Les redressements sont déterminés par les corépondants conformément aux lignes directrices de la politique de capitalisation (annexe A de l'Entente de partenaires).

¹ L'Entente de partenaires est le document qui établit le partenariat entre les corépondants et décrit les fonctions du RREO, de son conseil et des corépondants.

² Le rapport d'évaluation actuarielle officiel doit présenter un équilibre actuariel, c'est-à-dire que la somme des obligations (valeur actuelle des prestations de retraite futures), de la valeur actuelle de la baisse du coût résultant de l'établissement des niveaux de protection contre l'inflation à moins de 100 % et de toute réserve pour éventualités doit être égale à la somme de la valeur marchande des actifs du régime, de l'ajustement de nivellement de l'actif, de la valeur actuelle des cotisations futures et de la valeur actuelle de la contrepartie future des rajustements en fonction de l'inflation non versés.

NOTE 9. ENGAGEMENTS

Le RREO s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur plusieurs années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2025, la valeur de ces engagements totalisait 18,9 G\$ (22,6 G\$ au 31 décembre 2024).

NOTE 10. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

a) Garanties

Le RREO fournit des garanties à des tiers liés à certains placements et pourrait être appelé à respecter ces garanties si les sociétés émettrices ne respectent pas leurs engagements. Le RREO prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Le RREO a effectué un paiement de 28 millions de dollars en vertu de ces garanties au cours du semestre clos le 30 juin 2025 (0 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024).

Le RREO garantit des conventions de prêt et de crédit de certaines sociétés émettrices, qui arriveront à échéance d'ici 2026. L'exposition maximale du RREO est de 163 M\$ au 30 juin 2025 (646 M\$ au 31 décembre 2024). Les sociétés détenues avaient utilisé 63 M\$ au titre de ces conventions (387 M\$ au 31 décembre 2024).

Le RREO garantit pour une société émettrice certaines conventions de bail qui arriveront à échéance d'ici 2059. L'exposition maximale du RREO est de 212 M\$ au 30 juin 2025 (210 M\$ au 31 décembre 2024). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail au cours du semestre clos le 30 juin 2025 et du semestre clos le 30 juin 2024.

Le RREO garantit que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du RREO est de 86 M\$ au 30 juin 2025 (110 M\$ au 31 décembre 2024).

Le RREO garantit le papier commercial et les titres de créance à terme émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust (OTTFT) qu'il consolide. Les justes valeurs de ces garanties sont incluses dans les passifs liés aux placements du RREO.

Les titres de créance à terme émis par l'OTTFT, qui figurent au tableau ci-dessous, ne sont pas remboursables avant l'échéance au gré de la fiducie ou du RREO, sauf aux conditions décrites dans leur notice d'offre respective. L'OTTFT et ses sociétés affiliées peuvent, le cas échéant, acheter des billets de premier rang n'importe quand sur le marché libre ou autrement.

Émission	Devise	Montant du capital	Échéance	Coupon
Septembre 2020	USD	1,50 G\$	Septembre 2030	1,250 %
Octobre 2020	CAD	1,25 G€	Octobre 2027	1,100 %
Novembre 2020 ¹	EUR	0,75 G€	Novembre 2030	0,050 %
Avril 2021	USD	1,50 G\$	Avril 2031	2,000 %
Mai 2021	EUR	1,25 G€	Mai 2028	0,100 %
Mai 2021	EUR	1,25 G€	Mai 2041	0,900 %
Septembre 2021	USD	2,00 G\$	Septembre 2026	0,875 %
Octobre 2021	GBP	0,50 G£	Mai 2026	1,125 %
Novembre 2021 ¹	EUR	0,50 G€	Novembre 2051	0,950 %
Avril 2022	USD	1,50 G\$	Avril 2027	3,000 %
Avril 2022	EUR	1,25 G€	Mai 2032	1,850 %
Octobre 2022	EUR	0,50 G€	Octobre 2029	3,300 %
Novembre 2022 ¹	CAD	1,00 G\$	Juin 2032	4,450 %
Février 2023 ¹	CAD	1,00 G\$	Novembre 2029	4,150 %
Avril 2023	USD	1,50 G\$	Avril 2028	4,250 %
Avril 2024	USD	1,50 G\$	Avril 2029	4,625 %
Juin 2024	CAD	1,00 G\$	Juin 2034	4,300 %
Mai 2025 ¹	EUR	1,00 G\$	Décembre 2031	2,850 %

¹ Émissions d'obligations vertes conformément au programme d'obligations vertes du RREO.

Le papier commercial émis par l'OTTFT n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fait l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire, sauf aux conditions décrites dans la notice de placement privé du papier commercial américain de juin 2017. La durée maximale du papier commercial en circulation au 30 juin 2025 est de 397 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada. Le montant global du capital du papier commercial en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2025, les principaux montants du papier commercial émis s'élevaient à 2 692 millions de dollars (2 818 millions de dollars au 31 décembre 2024).

b) Indemnisations

Les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes du RREO sont indemnisés dans le cadre de poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le RREO peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le RREO, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le RREO de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.

Communiqué de presse du premier semestre 2024 - Données financières pour les communications

1. Actif net disponible pour le service des prestations

(G\$ CA)	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Actif net disponible pour le service des prestations	269,6 \$	266,3 \$

2. Répartition détaillée de l'actif

(G\$ CA)	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Placements nets réels à la juste valeur	Répartition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur	Répartition de l'actif %
Actions				
Titres de sociétés ouvertes	31,5 \$	12 %	37,4 \$	14 %
Titres de sociétés fermées	55,4	21 %	60,4	23 %
Croissance audacieuse	10,6	4 %	10,4	4 %
	97,5	37 %	108,2	41 %
Titres à revenu fixe	63,9	24 %	78,0	30 %
Placements sensibles à l'inflation				
Marchandises	29,2	11 %	28,9	11 %
Ressources naturelles	11,9	4 %	12,5	5 %
Protection contre l'inflation	11,9	5 %	12,6	5 %
	53,0	20 %	54,0	21 %
Actifs réels				
Biens immobiliers	28,8	11 %	29,4	11 %
Infrastructures	35,3	13 %	43,2	17 %
	64,1	24 %	72,6	28 %
Titres de créance	35,6	13 %	37,2	14 %
Stratégies de rendement absolu	25,6	10 %	24,0	9 %
Capitalisation et autres¹	(74,7)	(28) %	(113,1)	(43) %
Placements nets²	265,0 \$	100 %	260,9	100 %

1 Comprend la capitalisation des placements (les titres de créance à terme, les conventions de rachat d'obligations, le capital implicite tiré de produits dérivés, le financement non garanti et les réserves de liquidité) et les stratégies de gestion spécifique du risque de change pour l'ensemble de la caisse.

2 Comprend les placements moins les éléments de passif liés aux placements. L'actif net total de 269,6 G\$ au 30 juin 2025 (266,3 G\$ au 31 décembre 2024) comprend la valeur nette des placements et la valeur nette d'autres éléments d'actif et de passif de 4,6 G\$ au 30 juin 2025 (5,4 G\$ au 31 décembre 2024).

3. État de la capitalisation

Selon la dernière évaluation actuarielle déposée auprès des autorités de réglementation, préparée par l'actuaire externe au 1^{er} janvier 2024, l'excédent de capitalisation s'élevait à 19,4 G\$. Les corépondants ont classé l'excédent comme une réserve pour éventualités. Une évaluation actuarielle préliminaire, préparée par l'actuaire externe en date de 2025, a révélé un excédent préliminaire de capitalisation s'élevant à 29,1 G\$. Les corépondants ont décidé de classer l'excédent comme une réserve pour éventualités.